



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

finances

Question écrite n° 63542

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conclusions du rapport intitulé « L'avenir de l'autonomie financière des collectivités locales » du Conseil économique et social. Page 16 et suivantes de ce rapport, le Conseil économique et social propose d'asseoir la taxe foncière sur les propriétés bâties sur la valeur vénale des biens. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

Texte de la réponse

La piste consistant à asseoir la taxe foncière sur les propriétés bâties sur la valeur vénale des biens doit être expertisée. Les effets d'une telle réforme doivent notamment être mesurés au regard de son impact sur les transferts de charges entre collectivités et entre contribuables, sur les difficultés liées à la connaissance de la valeur vénale et sur l'instabilité de l'assiette de la taxe pour les collectivités locales. Cette question sera évoquée dans le cadre du rapport qui sera remis au Parlement à la fin de l'année 2001, après concertation avec le comité des finances locales et les associations d'élus.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63542

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 2001, page 3906

Réponse publiée le : 1er octobre 2001, page 5599